ART. 4 N° 507

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 507

présenté par

M. Ravier, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Reda, M. Sermier, Mme Serre, M. Viala et M. Vatin

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.